UNE AFFIRMATION DE PRINCIPES FÉMINISTES

UNE AFFIRMATION DE PRINCIPES FÉMINISTES

Nous, les organisations et individus soussignés venus du monde entier, nous rejoignons dans cette lettre pour souligner notre conviction commune que pour atteindre la justice, l'égalité et la liberté, nous devons combattre et démanteler les systèmes de pouvoir patriarcaux qui continuent d'opprimer et d'exclure plusieurs d'entre nous. Nous affirmons certains principes féministes clés et leur alignement sur les questions relatives à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques du sexe. Nous renforçons et défendons la place que les personnes trans, intersexes et non binaires occupent aux côtés de plusieurs autres dans les mouvements féministes. Nous soulignons la reconnaissance du fait que les droits de la personne ne font pas de distinction entre les individus, ils sont, dans leur essence, universels, indivisibles et inaliénables. Nous affirmons que la réalisation des droits de la personne d'un groupe d'individus ne peut pas avoir lieu au détriment des droits d'aucun autre groupe. Ces principes et valeurs partagés ont uni les divers mouvements féministes du monde entier.

Plusieurs d'entre nous vivent dans un monde qui repose fermement sur la construction binaire occidentale du genre et du sexe, qui, avec l'hétéronormativité, conduit à l'oppression systémique et de la discrimination structurelle des femmes et de quiconque qui ne se conforme pas, ou ne peut pas se conformer, et représente donc une menace pour le patriarcat.

Notre lutte commune est fondée sur le fait que ces constructions sociales soutiennent des structures de pouvoir injustes, comme d'autres catégories d'identité, telles que la race, la classe et la caste. L'impact néfaste de la discrimination fondée sur le genre, le sexe, la sexualité et d'autres aspects de l'identité a des conséquences réelles pour les groupes et les personnes opprimés. Des précédents internationaux en matière de droits de la personne, de nombreux mécanismes régionaux et de l'ONU de défense des droits de la personne, y compris des organes de traités, des experts et des juristes, ont abondamment reconnu le genre comme étant une construction sociale. L'idée selon laquelle nous naissons avec des caractéristiques spécifiques et immuables en vertu de notre "sexe" a été rejetée avec la reconnaissance que les stéréotypes, les rôles et les normes de la société conduisent à l'inégalité généralisée entre les sexes.

Plusieurs féministes ont choisi, historiquement, de défendre les droits de tous ceux qui transgressent les frontières du genre, du sexe et de la sexualité, parce que nous comprenons que nos libérations sont fondamentalement et intrinsèquement liées. Les mouvements féministes de défense des droits de la personne et sociaux doivent être unis contre les menaces qui pèsent sur la démocratie et les libertés fondamentales, et pour les principes des droits de la personne, de la justice sociale et de l'égalité.

Notre féminisme analyse le pouvoir en reconnaissant qu'il n'y a pas d'homogénéité dans nos expériences du genre, du sexe et de la sexualité, et que des personnes diverses subissent des niveaux variables de discrimination, d'oppression et de privilèges. Nous nous engageons à apprendre et à approfondir continuellement notre compréhension de l'intersectionnalité, du féminisme et des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, trans, intersexes et non binaires et à désapprendre les schémas intériorisés de sexisme, de racisme et de colonialisme.

Nous sommes fermement convaincus que l'égalité des sexes ne sera pas atteinte sans la réalisation des droits de la personne de tous les individus trans, intersexes et non binaires.

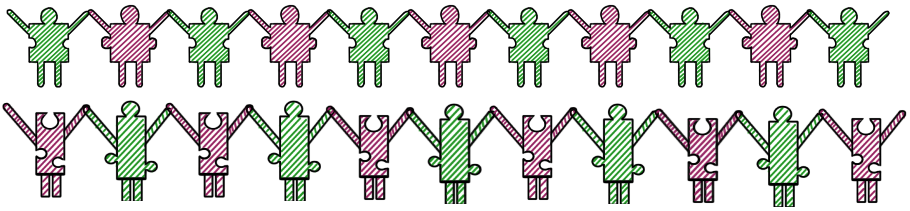

UNE AFFIRMATION DE PRINCIPES FÉMINISTES

Réaffirmant certains principes féministes:

1. Universalité des droits de la personne, de la non-discrimination et de l'absence de violence: Les droits de la personne sont inhérents à tout être humain, indépendamment de son genre, de son orientation sexuelle, son identité de genre, son expression de genre et ses caractéristiques du sexe. Tous les individus ont le droit de réaliser et d'exercer leurs droits et libertés inaliénables, et aucun individu ou institution n'a le droit d'enfreindre les droits fondamentaux d'un autre. La réalisation des droits de la personne d'un groupe d'individus ne se fait pas au détriment des droits des autres.

2. L'autonomie corporelle, l'intégrité, l'agence et le droit à l'identité: Toute personne a le droit et la capacité de prendre des décisions concernant sa vie, son corps, son avenir et l'environnement dans lequel elle vit et travaille. Toute personne a le droit de donner son consentement libre, préalable et éclairé lors de la prise de ces décisions, en particulier lorsqu'il s'agit de sa santé et de son bien-être. Cela signifie qu'il faut reconnaître:

a. *Le travail du sexe comme un travail;*
b. *L'avortement sûr, accessible et légal est un droit de la personne, et chaque personne doit pouvoir prendre ses décisions en matière de procréation en toute autonomie ;*
c. *Les personnes intersexuées et les personnes transgenres devraient être elles-mêmes décider lorsqu'il s'agit de leur corps et de leur vie ;*
d. *Le droit à l'identité s'étend à l'autodétermination de son identité de genre sans interférence, y compris la liberté d'autodéterminer son genre légal ;*
e. *Le droit de tous les adultes consentants de choisir leurs partenaires ;*
f. *Le droit de rejeter les efforts de changement de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles et le droit de vivre une vie de dignité et sans crainte; et que*
g. *Les droits de la personne et la dignité des adolescents doivent être fondés sur le respect de leur capacité évolutive de prendre des décisions éclairées et indépendantes sur des questions concernant leur autonomie corporelle, leur sexualité, leur plaisir et leurs libertés fondamentales.*

3. Absence de torture, de mauvais traitements et d'abus médicaux: Nous rejetons la médicalisation coloniale et patriarcale de certains corps et de certains groupes de personnes. Nous rejetons la nécessité de "réparer" les corps et les esprits atypiques, ainsi que la nécessité de "traiter" ceux qui ne se conforment pas aux constructions binaires de l'identité et de l'expression. Nous demeurons profondément critiques à l'égard du malaise social face à la différence, et des tentatives d'effacer la différence. Cela signifie que:

a. *Les nourrissons, les enfants et les adultes intersexués ne devraient jamais être soumis à des chirurgies ou interventions médicalement inutiles, sans leur consentement complet et éclairé.*
b. *Les interventions, services ou besoins d'affirmation du genre ne devraient pas être refusés aux personnes transgenres qui le souhaitent.*
c. *Les soins de santé inclusifs et compatissants devraient être universellement accessibles, acceptables, facilement disponibles et gratuits, car il s'agit d'un droit de la personne, et non d'une marchandise ou d'un privilège.*

4. **Droits de l'enfant:** Tous les enfants ont le droit d'être à l'abri de toute forme de violence, de blessures ou d'abus, de comprendre leurs droits, et de voir leurs droits à la dignité, au bien-être, à la santé et au développement assurés. Ceci reconnaît que:

a. *Les enfants intersexués ne devraient pas être soumis à des opérations chirurgicales et à des traitements invasifs.*
b. *Les enfants et les jeunes LGBTIQ ont le droit de ne pas être confrontés à la stigmatisation sociale, discrimination et d'abus, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de la famille, entre autres.*
c. *Les enfants LGBTIQ ont le droit à la reconnaissance de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, et d'avoir accès à des services et à un soutien non discriminatoires et sensibilisés.*
d. *Tous les enfants doivent avoir accès à une éducation sexuelle incluant la transition de genre dans les écoles, qui englobe la diversité de l'identité humaine, des sexualités et de la construction sociale du genre non discriminatoire, fondée sur les droits et féministe.*
e. *Les enfants qui naissent ou grandissent dans des familles LGBTI ont le droit de voir leur famille légalement, socialement et autrement reconnue.*

5. ***Le sexe, le genre et la sexualité sont des constructions sociales:*** Les féministes ont établi que le genre, le sexe et la sexualité sont des catégories d'identité construites, comme d'autres catégories telles que la race, la classe et la caste, afin de soutenir et perpétuer les systèmes d'oppression. L'idée que nous naissons avec des traits spécifiques et immuables en vertu de notre sexe a été rejetée, car il a été reconnu que les stéréotypes, les rôles de genre et les normes de genre conduisent à une inégalité générale entre les sexes.

Nous assumons une position ferme et inébranlable contre toute forme de discrimination, de violence, de traitement déshumanisant et la délégitimation des personnes trans, diverses et intersexuées.

6. Intersectionnalité: Les individus et les groupes sont confrontés à divers degrés de discrimination ou de désavantages dus à des structures d'oppression croisées, en fonction de la place qu'ils ont dans des catégories interconnectées de classification sociale telles que la race, l'âge, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, les caractéristiques du sexe et d'autres statuts. Les individus sont également porteurs de privilèges et de pouvoir qui en découlent. Il est impératif d'attirer l'attention sur et de reconnaître cette dynamique afin de ne pas essentialiser un groupe et de ne pas perpétuer les notions binaires dans les catégorisations sociales. Nous reconnaissons le fait qu'il n'existe pas d'expérience humaine commune, y compris dans l'expérience du genre.

7. L'autodétermination et la libération dans et sur tous les territoires, de tous les corps, collectifs, institutions, sociétés, économie et écologie: Les féministes anticoloniales ont depuis longtemps rejeté l'occupation coloniale historique, et dans certains cas, actuelle, de nos territoires et de nos corps. Tous les peuples ont le droit de déterminer leur propre avenir et de prendre part aux décisions politiques, sociales, culturelles et économiques au sein et à l'extérieur de leurs communautés. Nous contestons les systèmes de pouvoir racistes, patriarcaux et cis-hétéronormatifs qui, tout au long de l'histoire, ont éradiqué et rendu invisibles les indigènes et les diverses compréhensions des sexualités, des genres et des expressions de genre. Nous rejetons les tentatives coloniales de pathologiser certains corps et certains groupes.

8. Remettre en question les structures de pouvoir injustes: Les analyses féministes du pouvoir vont au-delà des binarités; il ne s'agit pas d'opposer les "hommes" aux "femmes", les jeunes aux vieux, le Sud au Nord, etc. Cela inclut une critique féministe permanente du droit, y compris le droit international des droits de la personne, ce qui nécessite de remettre en question les concepts et les idées qui sont basés sur la pensée coloniale, le patriarcat, le racisme, le ableisme et l'hétéronormativité.

Les analyses féministes du pouvoir reposent sur l'identification et la remise en cause de toutes les structures de pouvoir et de tous les systèmes d'oppression injustes, y compris en nous-mêmes et dans nos propres mouvements.

Aucun de nous n'est libre tant que nous ne le sommes pas tous.

UNE AFFIRMATION DE PRINCIPES FÉMINISTES

‘L'affirmation de principes féministes’ a été rédigée dans le cadre d'un processus rigoureux et collaboratif par des organisations féministes des droits des femmes et de la personne, et des organisations dirigées par des personnes LGBTIQ+ et trans. Les initiateurs de cette déclaration comprennent:

Asia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights
Asia Pacific Transgender Network (APTN)
Association for Women’s Rights in Development (AWID)
COC Netherlands
CREA
Diverse Voices and Action (DIVA) for Equality
GATE
Global Network of Sex Work Projects
ILGA World
International Planned Partenthood Federation (IPPF)
L’Associacio Drets Sexuals I Reproductius

Traduction française par Anna Sophia Champagne